

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE VACATION DANS LE CADRE DES ANIMATIONS  
CULTURELLES À LA MÉDIATHÈQUE DE LIMEIL-BRÉVANNES**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre des animations culturelles de la médiathèque de Limeil-Brévannes, l'établissement public territorial organise des activités à destination des usagers du réseau des médiathèques ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour animer certaines de ces rencontres ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une vacation de trois services est créée pour l'intervention d'un intervenant à la conférence sur Haïti à la médiathèque de Limeil-Brévannes, le samedi 13 avril 2019.

**ARTICLE 2** : La rémunération de cet intervenant s'élève à 210 € nets (deux cent dix euros).

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/04/19
Accusé réception le	12/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/244
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19283-AU-1-1

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 12 avril 2019.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/04/19
Accusé réception le	12/04/19
Numéro de l'acte	DC2019/244
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19283-AU-1-1